

GELVIGNE

| CATEGORIE DE L'ACTION | | | |
|---|--|------------------------------------|-------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Recherche / Expérimentation | <input type="checkbox"/> Transfert / Développement | <input type="checkbox"/> Formation | |
| DUREE DE L'ACTION | 3 années | PERIODE DE REALISATION | 04/2020 à 05/2023 |
| ETAT DE L'ACTION | | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet | <input type="checkbox"/> En cours, année x/X | <input type="checkbox"/> Terminée | |
| N° DE L'ENJEU TECHNIQUE | A.e : Gestion des aléas climatiques | | |
| VIGNOBLES CONCERNES | ANJOU-SAUMUR | | |

| CONTEXTE |
|--|
| <p>En Anjou Saumur, l'augmentation du nombre d'épisodes de gel de printemps impacte la stabilité de la production et par conséquent celle de l'approvisionnement des marchés. La dernière décennie a été marquée par 4 épisodes de gel lors des millésimes 2012, 2016, 2017, et 2019. Dans certains secteurs du vignoble, la récurrence de ces aléas conduit à remettre en cause la pérennité des entreprises.</p> |
| OBJECTIFS ET CONTENU SYNTHETIQUE |
| <p>Certains modes de protection, certes efficaces comme l'aspersion ou les tours antigel, mobilisent des moyens d'investissement importants et ne sont pas toujours faciles à mettre en place. La question de la disponibilité de la ressource en eau se pose et l'installation de tour anti gel, source de nuisances sonores, peut être problématique lorsque le vignoble est proche de zones urbanisés.</p> <p>Compte tenu de ces éléments, il apparaît essentiel de rechercher des solutions alternatives en expérimentant, l'utilisation de voiles d'hivernage dans le contexte pédo-climatique du vignoble d'Anjou et de Saumur.</p> <p>Les premiers résultats des travaux conduits dans d'autres vignoble notamment celui de Touraine https://drive.google.com/file/d/1ytS0EmVx00GAMVi3kwBh1ahO7jEHTj6h/view laissent entrevoir des perspectives intéressantes (bon rapport coût efficacité notamment) qui restent à confirmer. L'objectif de l'expérimentation est aussi de pouvoir envisager la validation cette solution de protection dans le cadre de la production de vins d'appellation d'origine contrôlée. A ce jour, seule la pose de voiles verticaux de protection contre la grêle est autorisée. Aussi, les notations phénologiques, sanitaires et économiques suivront des protocoles qui seront établis en cohérence avec les attentes de la <i>commission nationale scientifique et technique INAO exprimées le 20 juin 2018.</i></p> <p>Modalité : Voile d'hivernage, Non-taille, Bougies</p> <p><u>Le voile d'hivernage</u> sera construit en multi couche successive avec fixations par pince et tendeur. A l'image des filets anti-grêles utilisés en Arboriculture. Les protections de tête de piquets seront disposées sur tous les piquets de 0,5 Ha pour limiter l'abrasion et la destruction du P 30. L'objectif de l'approche est de créer une grande masse d'air « isolée » pour tamponner la montée en température et l'avance phénologique crée par des pics de température au-dessus de 30 °C en Avril Mai ;</p> <p><u>La non-taille et non-prétaillage</u> : permettrait de quantifier le retard potentiel au débourrement en ne levant pas la dormance des bourgeons les plus proches du cep et en bénéficiant du phénomène d'acrotonie (démarrage des bourgeons les plus haut des sarments)</p> <p><u>Le témoin non traité</u> : il sera prétaillé et taillé comme la parcelle couverte par le voile d'hivernage.</p> <p><u>Bougies</u> : Elles seront disposées en quinconce dans la modalité sur une base de 300 bougies /Ha. A cette densité, elles protégeraient jusqu'à -4°C, température régulièrement rencontrée lors des 3 millésimes de gel. Nous privilégions un combustible à base de cire d'origine naturelle et renouvelable. Le protocole prévoit 3 nuits de protections / an. En cas de non-utilisation en 2020, nous reporterons leur utilisation en 2021.</p> <p>Le déroulement de l'expérimentation reste ajustable en fonction de l'évolution du contexte climatique de l'année et du retour de la commission nationale scientifique et technique INAO.</p> |

RESULTATS ACQUIS (POUR LES ACTIONS EN COURS OU TERMINEES)

Démarrage du projet en 2020

DOCUMENTS DISPONIBLES**Snyder, 2005** : *Frost Protection: fundamentals, practice and economics. FAO of the United Nation. p. 22***ORGANISMES PORTEUR DU PROJET**

Association Technique Viticole 49

Interlocuteur

THOMAS CHASSAING

Téléphone

+33 2 49 18 78 12

Courriel

thomas.chassaing@pl.chambagri.fr

ORGANISMES PARTENAIRES

- Chambre d'agriculture Pays de Loire
- Fédération Viticole de l'Anjou-Saumur